

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Dominique tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 3 octobre 2017** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Hugo Mc Dermott, conseiller
Monsieur Jacques Demers, conseiller
Madame Marie-Josée Beauregard, conseillère
Monsieur Jean-François Morin, conseiller
Madame Lise Bachand, conseillère
Monsieur Vincent Perron, conseiller
Monsieur Robert Houle, maire

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Robert Houle.

Est également présente :

Madame Christine Massé, directrice générale et secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **CONSEIL :**
 - 4.1 Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 5 septembre 2017
 - 4.2 Adoption des comptes à payer
 - 4.3 Etat des revenus et dépenses au 31 août 2017
 - 4.4 Administration - Services juridiques - Therrien Couture Avocats, s.e.n.c.r.l. - 2018
 - 4.5 Adhésion à un contrat d'assurance collective
 - 4.6 Contrat avec Gestim
 - 4.7 Contrat pour démolition de deux immeubles
 - 4.8 Contrat pour services de laboratoires aqueduc et eaux usées
 - 4.9 Offre de services professionnels en ingénierie - Conduite de refoulement sanitaire
 - 4.10 Service de voirie - Achat d'abrasifs pour les chemins municipaux
 - 4.11 Service de voirie - Achat d'une saleuse électrique
 - 4.12 Gainage de conduites sanitaires - Décompte progressif # 1
 - 4.13 Déneigement des citernes rurales - Saison 2017-2018
 - 4.14 Droit de passage - Quad 2017-2018
 - 4.15 Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains - Adoption du budget

- 4.16 Poste de brigadier scolaire - Embauche
- 4.17 Service des incendies - Embauche d'un nouveau candidat
- 4.18 Entente intermunicipale de loisir et de culture - MRC des Maskoutains et autres municipalités - Approbation

5. LÉGISLATION :

- 5.1 Avis de motion - règlement décrétant les taux de taxes et les tarifs pour 2018

6. SERVICE DE L'URBANISME :

- 6.1 Rapport du service

7. SERVICE TECHNIQUE :

- 7.1 Rapport du service des eaux usées

8. SERVICE DE L'AQUEDUC

- 8.1 Rapport d'exploitation - Station de traitement de l'eau potable

9. CORRESPONDANCE :

- 9.1 Sommaire de la correspondance

10. DIVERS

- 10.1 Dépôt du rôle d'évaluation

11. LEVÉE DE LA SESSION

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Robert Houle, ouvre la séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-151

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : le conseiller Hugo Mc Dermott

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des contribuables.

4. CONSEIL :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-152

4.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2017

Chaque membre du Conseil ayant reçu copie du procès-verbal mentionné en rubrique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand

APPUYÉE DE : le conseiller Jacques Demers

et résolu à l'unanimité :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017 tel que rédigé et d'en approuver les signatures.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-153

4.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le certificat de disponibilité de crédits;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Josée Beauregard

APPUYÉE DE : le conseiller Hugo Mc Dermott

et résolu à l'unanimité :

QUE la liste des comptes à payer au 30 septembre 2017 soit adoptée telle que présentée.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à payer lesdits comptes à même le fonds général d'administration.

- Salaires (semaine 35 à 38) : 33 430,45 \$

Déboursés déjà payés :

- Chèques manuels M0007400 à M0007409 : 538 703,19 \$
- Accès D L1700129 à L1700140 : 30 230,83 \$
- Paiements directs P1700148 à P1700159 : 1 817,87 \$

Déboursés à payer :

- Chèque C0011030 à C0011084 : 144 134,55 \$

Total : 748 316,89 \$

ADOPTÉE

4.3. ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 AOUT 2017

En vertu de l'article 176.4 du Code municipal, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité depuis le début de l'exercice financier jusqu'au 31 aout 2017.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-154

4.4. ADMINISTRATION - SERVICES JURIDIQUES - THERRIEN COUTURE AVOCATS, S.E.N.C.R.L. - 2018

CONSIDÉRANT QUE le cabinet Therrien Couture Avocats, s.e.n.c.r.l. a présenté à la Municipalité de Saint-Dominique une offre de services professionnels pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT QUE cette offre répond aux besoins de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Vincent Perron

APPUYÉ DE : la conseillère Lise Bachand

et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Dominique accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture Avocats, s.e.n.c.r.l., pour l'année 2018.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-155

4.5. ADHÉSION À UN CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a procédé à un appel d'offres et que suite à ce processus, elle est « preneur » d'un contrat d'assurance-collective auprès de La Capitale, lequel s'adresse aux employés des municipalités, MRC et organismes municipaux;

CONSIDÉRANT QUE tant le *Code municipal* que la *Loi sur les cités et villes* permettent à une municipalité (ou MRC ou organisme) d'adhérer à un tel contrat;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a transmis à la municipalité les coûts de la prime qui lui sera applicable pour l'année 2018 et qu'en conséquence, la Municipalité (ou MRC ou organisme) désire y adhérer et qu'elle s'engage à en respecter les termes et conditions;

CONSIDÉRANT QUE la date de mise en vigueur du contrat est le 1^{er} janvier 2018 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : la conseillère Marie-Josée Beauregard

et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité (ou MRC ou organisme) adhère au contrat d'assurance-collective souscrit par la FQM pour la période prenant effet au 1^{er} janvier 2018 et qu'elle s'engage ensuite à lui donner un préavis d'une année avant de quitter ce regroupement;

QUE la Municipalité (ou MRC ou organisme) autorise la FQM et ses mandataires FQM Assurance et AON Hewitt à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la Municipalité (ou MRC ou organisme) accorde à la FQM, et ses mandataires désignés (actuellement FQM Assurance et Aon Hewitt), le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-156

4.6. CONTRAT AVEC GESTIM

CONSIDÉRANT QU'en 2015, par sa résolution numéro 2015-189, la municipalité mandatait Gestim pour le service d'inspection municipale pour les années 2016-2017;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat comportait une clause pour une 3e année optionnelle (2018) et que la municipalité souhaite utiliser celle-ci;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jacques Demers

APPUYÉ DE : le conseiller Jean-François Morin
et résolu à l'unanimité :

D'AVISER la firme Gestim que la municipalité utilise l'année optionnelle (2018) prolongeant ainsi le contrat au 31 décembre 2018.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront incluses au poste 02-610-00-411 au budget 2018.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-157

4.7. CONTRAT POUR DÉMOLITION DE DEUX IMMEUBLES

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation relativement à la démolition de deux immeubles;

CONSIDÉRANT le rapport d'ouverture des soumissions à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jacques Demers

APPUYÉ DE : le conseiller Hugo Mc Dermott
et résolu à l'unanimité :

DE MANDATER Marobi inc., pour la démolition des immeubles suivants, soit le 1238, rue Principale, ainsi que le 1242-1248, rue Principale.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront prises à même le poste 02-702-30-411.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-158

4.8. CONTRAT POUR SERVICES DE LABORATOIRES AQUEDUC ET EAUX USÉES

CONSIDÉRANT QUE les contrats pour analyse des eaux usées et de l'eau potable viennent à échéance;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Josée Beauregard

APPUYÉE DE : le conseiller Jean-François Morin

et résolu à l'unanimité :

DE MANDATER Biovet inc. pour les trois prochaines années, soit du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020, le tout tel que mentionné aux soumissions 2017-EAU024 et 2017-EAU025.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront incluses aux prévisions budgétaires des prochaines années aux postes 02-412-00-419 et 02-414-00-419.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-159

4.9. OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE - CONDUITE DE REFOULEMENT SANITAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand

APPUYÉE DE : le conseiller Vincent Perron

et résolu à l'unanimité :

DE MANDATER monsieur Gabriel Robichaud, ingénieur chez EXP, pour étude préliminaire afin d'évaluer l'état de la conduite de refoulement du poste de pompage sanitaire sur la rue Principale, le tout tel que mentionnée dans la correspondance du 26 septembre dernier.

QUE les sommes nécessaires pour donner application au présent mandat seront prises au poste 02-415-00-411.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-160

4.10. SERVICE DE VOIRIE - ACHAT D'ABRASIFS POUR LES CHEMINS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite utiliser un mélange d'abrasifs mélangés pour la saison hivernale 2017-2018;

CONSIDÉRANT la soumission de Carrières St-Dominique Ltée à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Hugo Mc Dermott

APPUYÉ DE : le conseiller Jacques Demers

et résolu à l'unanimité :

DE FAIRE l'achat d'abrasifs (chlorure de sodium 30 %), incluant le transport auprès de Carrières St-Dominique Ltée, le tout tel que mentionné à la soumission produite le 20 septembre 2017, au coût de 43,45 \$ la tonne et 2,04 \$ la tonne pour le transport.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-330-00-635.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-161

4.11. SERVICE DE VOIRIE - ACHAT D'UNE SALEUSE ÉLECTRIQUE

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Vincent Perron

APPUYÉ DE : le conseiller Jacques Demers

et résolu à l'unanimité :

DE PROCÉDER à l'achat d'une saleuse électrique auprès de B.D.J. Ménard Inc., le tout tel que la soumission produite le 15 septembre dernier.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront affectées au poste budgétaire 02-330-00-499.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-162

4.12. GAINAGE DE CONDUITES SANITAIRES - DÉCOMPTE PROGRESSIF # 1

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Gabriel Robichaud, ingénieur de Services EXP inc., relativement aux travaux de gainage de conduites sanitaires;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand

APPUYÉE DE : le conseiller Hugo Mc Dermott

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement au montant de 92 084,80 \$, taxes incluses, à Groupe ADE, représentant le décompte progressif no 1, pour les travaux mentionnés plus haut, dossier SDOM-00237840, tel que présenté par monsieur Gabriel Robichaud, ingénieur de Services EXP inc., en date du 28 septembre 2017.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront prises à même le poste budgétaire 22-400-00-743 et financées à même la subvention TECQ.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-163

4.13. DÉNEIGEMENT DES CITERNES RURALES - SAISON 2017-2018

CONSIDÉRANT QU'il faut prévoir le déneigement des citernes rurales pour suppléer en tout temps à un besoin d'eau en cas d'incendie;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Vincent Perron

APPUYÉ DE : le conseiller Jean-François Morin

et résolu à l'unanimité :

D'OFFRIR un montant forfaitaire de 425 \$ aux personnes respectives qui prendront charge de l'entretien de chacune des trois citernes rurales pour la saison 2017-2018.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-164

4.14. DROIT DE PASSAGE - QUAD 2017-2018

CONSIDÉRANT la demande du Club de 3 et 4 roues du Comté Johnson inc. relativement au droit de traverse en véhicules tout-terrain pour la saison 2017-2018;

CONSIDÉRANT QUE la gestion de la signalisation de cette traverse relève de la compétence municipale en conformité avec le Code de la sécurité routière;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jacques Demers

APPUYÉ DE : la conseillère Marie-Josée Beauregard

et résolu à l'unanimité :

D'AVISER le Club de 3 et 4 roues du comté de Johnson inc. que la municipalité de Saint-Dominique assure la signalisation de la traverse du sentier dans le rang 7, le tout conformément au Code de la sécurité routière.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-165

4.15. RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS - ADOPTION DU BUDGET

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2018 et nous l'a transmis pour adoption;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jacques Demers

APPUYÉ DE : le conseiller Hugo Mc Dermott

et résolu à l'unanimité :

QUE ce conseil adopte le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2018, tel que soumis, copie dudit budget étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme Annexe A.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-166

4.16. POSTE DE BRIGADIER SCOLAIRE - EMBAUCHE

CONSIDÉRANT QUE le poste de brigadier devient vacant et qu'il y a lieu de le remplacer immédiatement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin
APPUYÉ DE : la conseillère Lise Bachand
et résolu à l'unanimité :

DE PROCÉDER à l'embauche de monsieur Christian Roy au poste de brigadier, son entrée en fonction est prévue le 5 octobre prochain, une période de probation de 3 mois est prévue.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-167

4.17. SERVICE DES INCENDIES - EMBAUCHE D'UN NOUVEAU CANDIDAT

CONSIDÉRANT QUE nous devons conserver un minimum de membres dans le service;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de direction du service des incendies relativement à l'embauche d'un nouveau candidat;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jacques Demers
APPUYÉ DE : le conseiller Hugo Mc Dermott
et résolu à l'unanimité :

DE FAIRE l'embauche de monsieur Alex Gaudette au sein du Service des incendies de Saint-Dominique.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-168

4.18. ENTENTE INTERMUNICIPALE DE LOISIR ET DE CULTURE - MRC DES MASKOUTAINS ET AUTRES MUNICIPALITÉS - APPROBATION

CONSIDÉRANT les discussions menées par la Ville de Saint-Hyacinthe et les municipalités de la MRC des Maskoutains en vue de la conclusion d'une nouvelle entente en matière de loisir et de culture;

CONSIDÉRANT QUE l'intégration de la MRC des Maskoutains à l'intérieur de cette entente comporte des avantages administratifs;

CONSIDÉRANT QU'aucun frais d'administration ne sera appliqué par la MRC des Maskoutains pour la gestion de l'entente intermunicipale de loisir et de culture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Josée Beauregard
APPUYÉE DE : la conseillère Lise Bachand
et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER l'entente à intervenir entre la Ville de Saint-Hyacinthe, la MRC des Maskoutains et les municipalités suivantes, relative au loisir et à la culture, telle que soumise :

- 1) Municipalité de La Présentation;
- 2) Municipalité de Saint-Barnabé-Sud;
- 3) Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville;
- 4) Municipalité de Saint-Damase;
- 5) Municipalité de Saint-Dominique;

- 6) Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot;
- 7) Village de Sainte-Madeleine;
- 8) Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine;
- 9) Municipalité de Saint-Hugues;
- 10) Municipalité de Saint-Jude;
- 11) Municipalité de Saint-Liboire;
- 12) Municipalité de Saint-Louis;
- 13) Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu;
- 14) Ville de Saint-Pie;
- 15) Municipalité de Saint-Simon;
- 16) Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton.

Il s'agit d'une entente d'une durée de dix ans, débutant le 1^{er} janvier 2018 et se terminant le 31 décembre 2027.

Par conséquent, le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale sont autorisés à signer l'entente à intervenir et ce, pour et au nom de la municipalité de Saint-Dominique.

ADOPTÉE

5. LÉGISLATION :

5.1. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS POUR 2018

Avis de motion est donné par la conseillère Marie-Josée Beauregard que sera adopté, lors d'une séance ultérieure, un règlement décrétant les taux de taxes et les tarifs pour 2018.

En vertu de l'article 445 du Code municipal, une dispense de lecture est demandée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, les membres du Conseil ayant tous reçu une copie du projet de règlement dans les délais requis par la Loi.

6. SERVICE DE L'URBANISME :

6.1. RAPPORT DU SERVICE

La compilation du mois de septembre 2017 est déposée au Conseil.

7. SERVICE TECHNIQUE :

7.1. RAPPORT DU SERVICE DES EAUX USÉES

Le rapport du mois de septembre 2017 est déposé au Conseil.

8. SERVICE DE L'AQUEDUC

8.1. RAPPORT D'EXPLOITATION - STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

Le rapport d'exploitation du mois de septembre 2017 est déposé au Conseil.

9. CORRESPONDANCE :

9.1. SOMMAIRE DE LA CORRESPONDANCE

Le sommaire de la correspondance du mois de septembre 2017 est déposé au Conseil.

10. DIVERS

10.1. DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait mention que le rôle d'évaluation foncière entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2018 a été déposé le 14 septembre dernier à son bureau.

Valeurs imposables au sommaire 2018 : 385 038 600 \$

Valeurs imposables au sommaire 2017 : 325 204 900 \$

Soit 17,19 % d'augmentation

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-169

11. LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour de cette séance ordinaire du Conseil municipal étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : le conseiller Jacques Demers
et résolu à l'unanimité :

DE LEVER cette séance à 20 h 18.

ADOPTÉE

Robert Houle
Maire

Christine Massé
Directrice générale et secrétaire-trésorière